

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2022



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-deux le 13 décembre
Présents : 9 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
date de convocation du Conseil municipal : le 08/12/2022

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ - Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Nicole HULOT –
Adeline RAIMBAULT – Jean-Michel LABROUSSE – Romain DELTEIL – Laurence NINNIN

ABSENTS : Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Romain DELTEIL
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Remplacement chaudière :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la chaudière de la mairie ne fonctionne plus.
Il présente trois devis pour le remplacement de cette chaudière.

Société IDEX pour un montant de	5 110,90 € HT
SARL AVENIR CHAUFFAGE pour un montant de	6 871,17 € HT
Société IDEX	6 487,58 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le devis de la Société IDEX d'un montant de 6 487,58 € HT.

2 - Assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023.

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 12 avril 2022 d'adopter le changement de nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est souhaitable de préciser si la commune adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

4 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, mandate Monsieur le Maire pour demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour :

- L'extension du dépôt communal :

Le montant des travaux s'élève à :	59 369,60 € HT
Subvention DETR (40%) :	23 747,84 €
Autofinancement :	35 621,76 €

- L'installation des toilettes automatiques publiques :

Le montant des travaux s'élève à :	35 886,50 € HT
Subvention DETR (40%) :	14 354,60 €
Autofinancement :	21 531,90 €

5 – Repas de Noël :

Le 10 décembre au Bois de la Tour ,90 personnes ont participé au traditionnel repas de Noël, organisé par la commune et confectionné par le Traiteur Mr ROBERT de Vergt. Le montant de la participation était de 15,00 € par personne.

6 – Convention avec l'entreprise pour remboursement frais d'électricité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SP BATIGNOLE qui est en train de réaliser les travaux de la passerelle pour la vélo-route voie verte a installé des bungalows à proximité du dépôt communal. Elle utilise l'électricité de la commune. Il propose d'établir une convention avec cette entreprise afin de demander le remboursement des frais d'électricité en attendant la pose d'un compteur de chantier

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ce projet de convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

7 – Primes :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été instauré, par délibération en date du 20 février 2019, et après avis technique du 14/02/2019, un régime indemnitaire pour le personnel titulaire et stagiaire. Il propose d'instaurer un régime indemnitaire pour les agents contractuels de droit public et de modifier le plafond annuel de la commune pour l'IFSE et le CIA après l'avis du Comité Social Territorial.

Il propose de verser, aux agents en contrat de droit privé qui ne peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire, une prime de fin d'année de 500,00 € brut pour un temps complet, proratisée au temps de travail et la date d'arrivée dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide la prime de fin d'année pour les contrats aidés dans les conditions énoncées ci-dessus.

8 – Renouvellement de l'adhésion au comité Départemental d'Action Sociale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale, s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

- Informations diverses :

Les travaux de réfection des murs du château ont débuté début décembre.

L'adressage est terminé.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance,
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ